

2017

Rapport d'activité

Services
de l'État



Puy-de-Dôme

Le mot du Préfet

L'année 2017 a naturellement amené des changements dans le Puy-de-Dôme. La vie démocratique de notre pays a conduit un nouveau gouvernement à définir des chantiers et priorités renouvelés pour l'action publique. Notre territoire, qui a sa dynamique propre, a rencontré des défis inédits, vu des projets se dessiner ou aboutir.

Mais derrière les évolutions, l'engagement des agents de l'État est resté continu. Leur mobilisation quotidienne a permis d'assurer la sécurité de nos concitoyens, d'accompagner les plus fragiles, de faire vivre nos territoires et de préparer l'avenir par l'éducation, la culture ou la préservation de notre environnement. Ils méritent notre reconnaissance et nos encouragements.



L'État n'agit pas seul, et les mois écoulés l'ont vu prendre part à de belles dynamiques collectives, au côté des collectivités territoriales ou des acteurs socioéconomiques. L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du Haut lieu tectonique Chaîne des puy - faille de Limagne, projet porté par le Conseil départemental, la mise en œuvre accélérée dans notre département du plan national Logement d'abord, ou les débuts plus que prometteurs de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs à Thiers n'en sont que quelques exemples. Les contrats de ruralité, contrats de ville ou le programme « action coeur de ville » démultiplient ces opportunités de partenariat au service de la vitalité de nos territoires.

Depuis mon arrivée en septembre 2017, j'ai tenu à promouvoir un État à l'écoute. La disponibilité du corps préfectoral et des agents de l'État est la première garantie pour les citoyens, élus ou acteurs institutionnels de pouvoir toujours trouver, si ce n'est une réponse immédiate à leurs préoccupations, au moins une oreille attentive. La conférence locale des territoires, les concertations préparatoires de la police de sécurité du quotidien ou plus récemment les Assises territoriales de l'islam, ont constitué d'importantes occasions de dialogue, permettant d'irriguer l'action publique des expériences et propositions des puydomois.

Dans notre société complexe, l'État s'est enfin efforcé de rendre son action aussi lisible et prévisible que possible. C'est le sens des contrats de maîtrise de la dépense locale conclus avec de nombreuses collectivités, ou des initiatives de simplification des procédures administratives, par exemple en matière de politique de la ville.

Je suis fier du travail accompli par les services de l'État – dont le présent rapport donne un aperçu pour l'année 2017 – et vous assure de la poursuite de cet engagement, dans un constant souci d'amélioration et dans l'intérêt de tous.

Bonne lecture !

Jacques BILLANT
Préfet du Puy-de-Dôme

Les thèmes et actions

GARANTIR LA **SÉCURITÉ** ET LA **PROTECTION** DES PERSONNES ET DES BIENS

- 1 ▶ Une concertation de terrain pour préparer la police de sécurité du quotidien
- 2 ▶ Les seniors retournent à l'école... de la route
- 3 ▶ Faire face à un acte terroriste : un exercice « nombreuses victimes » au stade Montpied
- 4 ▶ Le commerce international : l'État garant de l'exigence sanitaire des produits exportés
- 5 ▶ La prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire : un appui technique et financier de l'Etat

DÉVELOPPER **DURABLEMENT** LE TERRITOIRE

Soutenir l'emploi et l'économie

- 6 ▶ Le titre professionnel : une expérience métier reconnue
- 7 ▶ Accompagner les jeunes vers l'emploi et l'autonomie : le PACEA et la garantie jeunes
- 8 ▶ Un interlocuteur pour les entreprises en difficulté

Soutenir l'agriculture

- 9 ▶ L'agriculture dans le Puy de Dôme
- 10 ▶ Aides PAC et conjoncturelles : bilan des soutiens financiers 2017

Aménager et préserver l'environnement

- 11 ▶ L'usine Constellium d'Issoire : gestion du risque chlore
- 12 ▶ Les résidus d'une laverie de minerai de plomb-argentifère mis en sécurité à St Pierre le Chastel
- 13 ▶ Les bons résultats 2017 du programme « Habiter mieux »
- 14 ▶ La qualité de l'eau à votre robinet : contrôle et inspections de l'agence régionale de santé
- 15 ▶ Cartographie des cours d'eau (zones non traitées) et police de l'eau
- 16 ▶ Une réelle opportunité : pouvoir se loger à proximité d'une gare
- 17 ▶ Natura 2000 : une nouvelle organisation interdépartementale

ACCOMPAGNER LES **COLLECTIVITÉS** TERRITORIALES

- 18 ▶ La planification urbaine et les plans climat-air-énergie : une progression de la couverture du territoire – l'implication de l'État aux côtés des EPCI
- 19 ▶ GEMAPI : accompagnement des EPCI dans la structuration de cette nouvelle compétence
- 20 ▶ À l'écoute des collectivités territoriales : le Préfet réunit la conférence locale des territoires
- 21 ▶ Dotation de soutien à l'investissement local - DSIL
Dotation d'équipement des territoires ruraux - DETR
- 22 ▶ Les contrats de ruralité : carton plein en 2017 dans le Puy de Dôme

SOLIDARITÉ - COHÉSION **SOCIALE** - CULTURE ET PATRIMOINE

- 23 ▶ Logements sociaux : une bonne mobilisation des communes du département
- 24 ▶ Renouvellement urbain : un nouveau programme pour une approche transversale
- 25 ▶ Le logement d'abord
- 26 ▶ De nouvelles places d'hébergement pour tous les publics
- 27 ▶ L'engagement civique à l'honneur
- 28 ▶ Mise en œuvre de la mesure 100 % de réussite à la rentrée 2017
- 29 ▶ « Devoirs faits » : un outil pour aider les collégiens
- 30 ▶ Les acteurs éducatifs en formation continue dans le Puy-de-Dôme
- 31 ▶ L'étape du « Tour de France de l'égalité » dans le Puy-de-Dôme
- 32 ▶ La jeunesse puydômoise en maillot de bain
- 33 ▶ L'État investit en faveur du patrimoine
- 34 ▶ 2017 : un soutien fort de l'Etat en matière de développement de la politique du livre et de la lecture
- 35 ▶ L'éducation artistique et culturelle au service de tous les territoires

PATRIMOINE ET CULTURE POUR TOUS

- 36 ▶ Les préfetures à l'ère du numérique
- 37 ▶ L'État accompagne le transfert de l'application du droit des sols (ADS)
- 38 ▶ Géoportail de l'urbanisme : un nouvel outil déployé en 1^{er} dans le Puy-de-Dôme
- 39 ▶ Élections présidentielles, législatives et sénatoriales : des scrutins sous surveillance
- 40 ▶ L'impôt sur le revenu prélevé à la source

Garantir la **sécurité** et la **protection** des personnes et des biens

1 **UNE CONCERTATION DE TERRAIN POUR PRÉPARER LA POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN**

Une large concertation a été organisée à l'automne 2017 par le préfet pour recueillir les propositions et les attentes des Puydinois en matière de sécurité, afin de préparer la mise en place de la police de sécurité du quotidien.

Cette nouvelle façon de « faire de la police », souhaitée par le Ministre de l'Intérieur, vise à mieux lutter contre l'insécurité, vécue ou ressentie, en remplaçant le service du citoyen au coeur de l'action des forces de sécurité.

15 réunions d'échanges dans tout le département ont rassemblé près de 300 participants : forces de sécurité, élus, polices municipales, acteurs de la sécurité privée et des transports, bailleurs, associations, conseils citoyens.

Une adresse électronique dédiée a également permis à tout citoyen d'exprimer ses attentes vis-à-vis des forces de sécurité dans sa vie quotidienne, de formuler des propositions

concrètes pour renforcer les liens de confiance avec la population, mais également de s'interroger sur son engagement pour contribuer à la sécurité au quotidien.

Les propositions concrètes issues de cette concertation ont alimenté la réflexion nationale sur la définition de la police de sécurité du quotidien, lancée le 8 février 2018.

2 **LES SENIORS RETOURNENT À L'ÉCOLE... DE LA ROUTE !**



7 mars 2017, 9 heures, Maison des Citoyens à Cournon-d'Auvergne, les 20 élèves effectuent leur rentrée scolaire. Ils ont tous plus de 60 ans, l'année scolaire dure une demi-journée et ne concerne qu'une matière : la sécurité routière.

Avec l'aide logistique des communes cette rentrée a eu lieu à Cournon-d'Auvergne, La Bourboule, Ambert, Issoire, Besse, Aigueperse, Randan, Billom et Lempdes.

La Coordination Sécurité Routière et la Direction Départementale de la Protection des Populations proposent de réviser les nouveaux panneaux, de se perfectionner au franchissement des giratoires et à la circulation sur autoroute.

Un test de code de la route, des exercices sur le temps de réaction et grâce à des lunettes spécifiques des tests sur les effets de l'alcool, de la fatigue ou des médicaments complètent cette matinée.

Enfin, chaque participant se voit remettre un bon pour une heure de conduite dans une des 30 auto-écoles partenaires.

Le Plan Départemental de Sécurité Routière a financé l'opération pour 320 seniors. L'objectif est de rester autonome le plus longtemps possible en toute sécurité.



3 FAIRE FACE À UN ACTE TERRORISTE : UN EXERCICE « NOMBREUSES VICTIMES » AU STADE GABRIEL-MONTPIED

SCÉNARIO

Jour de match au stade Gabriel Montpied : une voiture avec un occupant percute plusieurs personnes sur le parking du stade. Des individus pénètrent dans le stade et ouvrent le feu sur les spectateurs.

L'entraînement des services en charge de la sécurité des populations est indispensable et le Préfet avait décidé d'organiser, le jeudi 7 décembre 2017, un exercice de sécurité civile grande nature au stade Gabriel-Montpied à Clermont-Ferrand.

80 élèves du lycée Camille Claudel jouent les spectateurs à l'intérieur et à l'extérieur du stade. Pendant que les forces de l'ordre s'emploient à neutraliser les terroristes, les secours s'organisent pour prendre en charge les victimes. Les pompiers évacuent la centaine de victimes vers différentes structures : Point de Rassemblement, Poste Médical Avancé, Centre d'Accueil des Impliqués, Cellule psychologique, etc. Le SAMU, les SMUR, les centres hospitaliers, l'ARS, les associations de sécurité civiles (UMPS, ADPC, Croix-rouge, AS63) participent largement à la prise en charge des victimes.

La Préfecture et la DDPP (Service Interministériel de Défense et Protection Civiles) se sont fortement impliquées dans la préparation, l'organisation, l'animation et la mise en œuvre de cet exercice. Les différents services (Préfecture, forces de l'ordre, SDIS, mairies des communes concernées, etc.) présents en préfecture et au stade Gabriel Montpied, ont ainsi pu renforcer leurs capacités de coordination et d'intervention notamment en termes de sécurisation du site et de dénombrement et prise en charge des victimes et des impliqués.



4 LE COMMERCE INTERNATIONAL : L'ÉTAT GARANT DE L'EXIGENCE SANITAIRE DES PRODUITS EXPORTÉS

Les secteurs agricoles et agro-alimentaires comptent parmi les principales activités économiques de la France concernées par l'exportation. Celle-ci se fait à destination de tous les continents et plus particulièrement l'Amérique du Nord (États-Unis), les pays asiatiques (Chine, Indonésie, ...), le Moyen-Orient, le Maghreb et l'Australie. Le commerce international est soumis aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ainsi qu'aux exigences sanitaires spécifiques des pays importateurs.

La Direction Départementale de la Protection des Populations contribue à apporter la garantie officielle de l'État sur le respect des exigences sanitaires des produits exportés, favorisant ainsi la pérennité des échanges indispensables aux filières professionnelles. Son action se situe à plusieurs niveaux :

- ▶ l'inspection régulière des établissements permettant notamment l'obtention et le maintien de l'agrément communautaire,
- ▶ la fourniture d'avis de conformité sur les agréments spécifiques demandés par certains pays tiers,
- ▶ la délivrance de certificats ou d'attestations d'export. 2 400 demandes de certificats ou d'attestations traitées en 2017 par la DDPP ⁽¹⁾
- ▶ les enquêtes en cas de non-conformité en frontière ou le suivi des demandes d'actions correctives par les pays tiers,
- ▶ la préparation et l'accompagnement dans les entreprises du département des inspecteurs des pays tiers lors des audits.

Le réseau des vétérinaires mandatés, supervisé par la DDPP, assure la certification des échanges d'animaux vivants à destination des pays de l'Union Européenne (Italie, Espagne). Près de 34 000 animaux destinés à l'engraissement ont ainsi fait l'objet d'une certification au cours de l'année 2017.

EN CHIFFRES

⁽¹⁾ En 2017, la DDPP a traité près de :

- ▶ 1 800 certificats correspondant à 30 000 tonnes de denrées animales ou d'origine animale (lait, beurre, fromages, ...),
- ▶ 400 attestations pour des eaux minérales, des produits de meunerie, des céréales, des produits transformés à base de fruits et des compléments alimentaires,
- ▶ 203 certificats pour 1 068 animaux, 64 000 doses de semences et 415 tonnes d'aliments pour animaux.



5 LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UN APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER DE L'ÉTAT

La Direction départementale des territoires (DDT), en charge de l'élaboration des plans de prévention des risques, est l'interlocuteur privilégié des collectivités pour toutes questions liées aux risques sur leur territoire. Elle assure un appui technique en cas de survenue d'événements, la réalisation d'études ou de travaux liés aux risques, et une aide financière à travers le fonds de prévention des risques naturels majeurs (études et travaux).

UN EXEMPLE

La mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) sur les territoires à risque important d'inondation (TRI)

16 actions ont été engagées par **Clermont Auvergne Métropole** et la **communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans**.

La DDT a accompagné plus particulièrement les actions suivantes :

- ▶ Étude de réduction de la vulnérabilité des réseaux,
- ▶ Élaboration de plan de continuité d'activité,
- ▶ Élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS) et des documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) qui mobilisent également les agences territoriales.

La mise en œuvre globale du plan d'actions doit se concrétiser par l'élaboration de Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). La DDT participe à l'élaboration de ces PAPI auprès des deux porteurs de SLGRI.

EN CHIFFRES

24 Plans de Prévention des Risques (PPR) sont en vigueur dans le Puy-de-Dôme concernant les risques naturels, technologiques et miniers.

Chiffres clés 2017 :

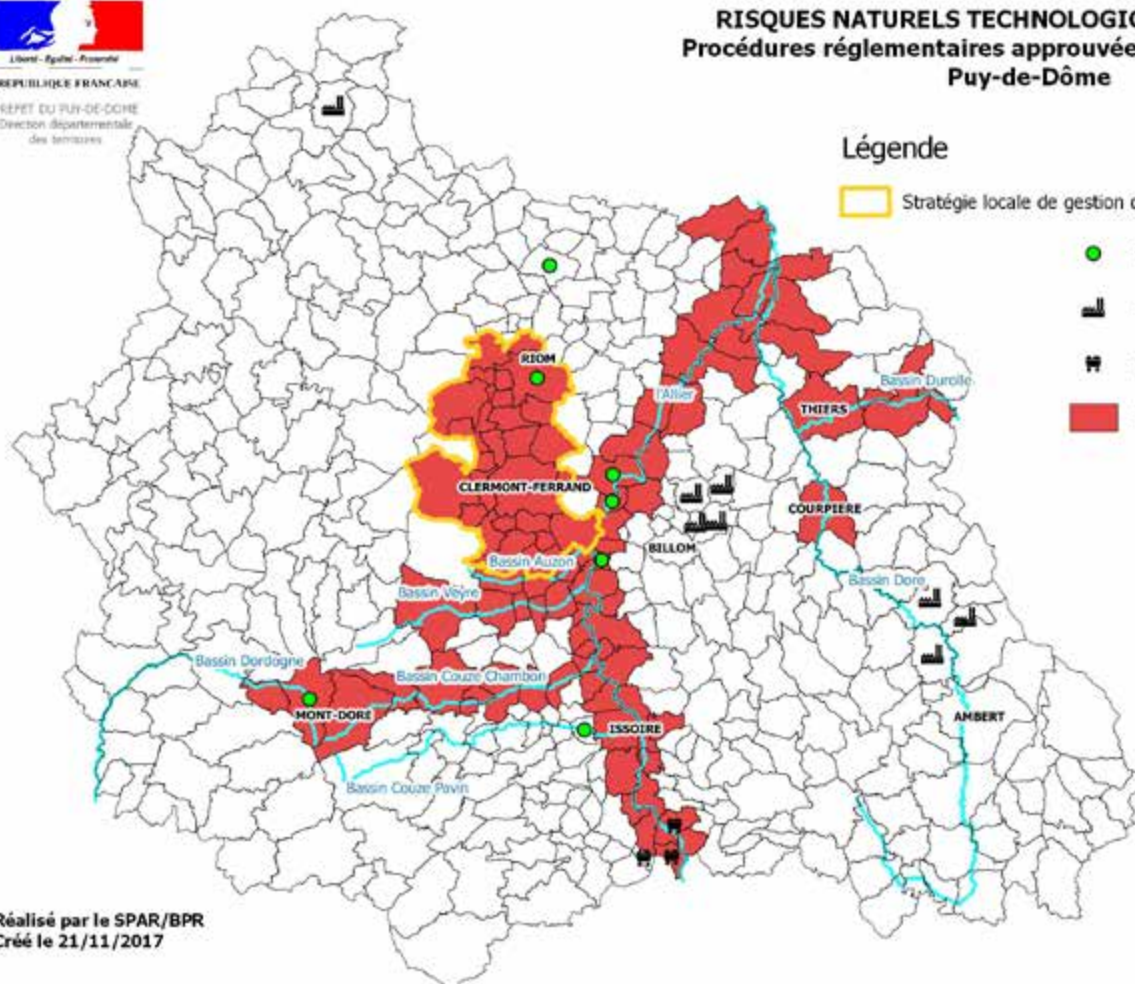
- ▶ 1 nouveau PPR minier du bassin houiller de Brassac-les-Mines approuvé
- ▶ 160 avis sur autorisations d'urbanisme,
- ▶ 218 000 € d'études et travaux subventionnés au titre du fonds Barnier.



RISQUES NATURELS TECHNOLOGIQUES et MINIERS Procédures réglementaires approuvées sur le territoire du Puy-de-Dôme

Légende

- Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI)
- PPR Mouvement de terrain
- PPR Technologique
- PPR Minier
- PPR Inondation



Développer **durablement** les territoires

SOUTENIR L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE

6 LE TITRE PROFESSIONNEL : UNE EXPÉRIENCE RECONNUE

Un titre professionnel est une certification professionnelle délivrée par le ministère du travail, inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et figurant dans le cadre européen de la certification. Elle atteste que son titulaire – salarié ou demandeur d'emploi - maîtrise les connaissances, aptitudes et compétences permettant l'exercice d'un métier. Elle est accessible par les voies de la formation professionnelle continue, l'apprentissage depuis 2017 ou la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour tout actif justifiant d'une année d'exercice. Le ministère du travail dispose de 250 titres professionnels de niveau V à II, dont une quarantaine proposée dans le Puy-de-Dôme, qui couvrent la majorité des domaines professionnels : industrie, bâtiment, informatique, commerce, tertiaire, sanitaire et social, tourisme, hôtellerie, protection de l'environnement. Les candidats sont évalués par un jury de professionnels à travers une mise en situation professionnelle réelle.

En 2017, **1 415 candidats puydômois ont obtenu un titre professionnel.**

Avec le concours du centre interinstitutionnel de bilan de compétences (CIBC 63) et l'expertise de l'Agence pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), la DIRECCTE a mené trois actions collectives de validation des acquis de l'expérience (VAE) au profit de salariés non qualifiés dans les entreprises du département : 2CA (Arlanc, matériaux composites), Rexiaa (Issoire, aéronautique) et SEITA (Riom, manufacture tabac).

Ainsi, **60 salariés ont pu valider les acquis de leur expérience** avec une certification du ministère du travail telle que : agent de fabrication industrielle (AFI), conducteur d'installations et de machines automatisées (CIMA), technicien de production industrielle (TPI), technicien supérieur en production industrielle (TSPI) et technicien en logistique d'entreposage (TLE).

7 ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE : LE PACEA ET LA GARANTIE JEUNES

Le PACEA, Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, créé par la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales.

Après un diagnostic réalisé entre le jeune et le conseiller pour identifier les besoins ou les attentes du jeune ainsi que les compétences acquises, le jeune peut bénéficier du PACEA constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs (formations, périodes de mise en situation en milieu professionnel, actions d'accompagnement social et professionnel...). En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie.

EN CHIFFRES

En 2017, 1 984 PACEA (hors garantie jeunes) ont été signés au sein des 6 Missions Locales du Puy-de-Dôme et 155 027 € ont été versés au titre de l'allocation.





Un accompagnement personnalisé pour les jeunes en grande précarité

La Garantie jeunes, expérimentée dans le Puy de Dôme dès 2013 en partenariat avec le Conseil Départemental, constitue une modalité spécifique du PACEA et un droit ouvert destiné à aider les jeunes de 16 à moins de 26 ans en situation de précarité dans leur accès à l'autonomie et à l'insertion professionnelle. Conclue sous la forme d'un contrat d'engagements réciproques d'un an entre un jeune et une Mission locale, la Garantie jeunes propose un accompagnement basé sur le principe de « l'emploi d'abord » et la possibilité de multiplier les périodes d'emploi.

La Mission locale accompagne le jeune de façon intensive et personnalisée en construisant avec lui un parcours dynamique, individuel et collectif, combinant expériences de travail, élévation du niveau de connaissances/compétences clefs et suivi social.

Afin d'appuyer son implication et en fonction de ses ressources, le jeune peut bénéficier d'une allocation forfaitaire mensuelle d'un montant maximum de 480,02 €.

8 UN INTERLOCUTEUR POUR LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) intervient dans la politique de soutien aux entreprises auprès des préfets et des acteurs économiques locaux.

Elle est un acteur essentiel pour l'octroi de plans de règlement des dettes fiscales et sociales dans le cadre des commissions des chefs de services financiers (CCSF) ainsi que dans les dispositifs de prévention et de soutien des entreprises en difficulté au sein des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI).

Près de 45 dossiers ont été traités en 2017.

SOUTENIR L'AGRICULTURE

9 L'AGRICULTURE DANS LE PUY DE DÔME

Avec une surface agricole utilisée de près de 392 000 ha, le département du Puy-de-Dôme se situe à la seconde place au niveau régional. Il compte 7 300 exploitations et 12 800 actifs permanents (recensement général agricole 2010), soit une surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation de 54 ha.

Principales productions du département au regard de la part des surfaces ou des effectifs en région Auvergne-Rhône-Alpes :

- ▶ culture de betteraves sur plus de 3 600 ha (présence de la sucrerie Bourdon - 4 500 t/jour),
- ▶ vaches allaitantes avec près de 100 000 têtes,
- ▶ surface en herbe (la moitié de la SAU du département),
- ▶ céréales et oléoprotéagineux (colza, tournesol, soja, luzerne),
- ▶ vaches laitières (343 millions de litres de lait/an),
- ▶ ovins.

L'exploitation puydômoise compte un cheptel moyen de 68 unités gros bétail. Cela représente 356 000 bovins, 112 000 ovins, 50 000 porcins et 2,2 millions de têtes de volailles.

2017 EN CHIFFRES

Exploitations agricoles

- ▶ 319 décisions d'autorisation d'exploiter délivrées
- ▶ 362 avis émis sur le volet agricole pour des documents d'urbanisme et de planification
- ▶ 133 dossiers de GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) instruits dont 31 agréments

Installation et modernisation des bâtiments d'élevage

- ▶ 225 nouveaux déclarants demandeurs d'aides « PAC » enregistrés avec la création d'un numéro PACAGE
- ▶ 130 jeunes nouveaux agréés dans le parcours à l'installation (plan de professionnalisation personnalisé)
- ▶ 70 agriculteurs bénéficiaires de la dotation jeune agriculteur après avis de la CDOA
- ▶ 107 dossiers instruits au titre des appels à candidature pour le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles
- ▶ 29 dossiers reçus de soutien aux investissements liés aux changements de pratiques vers des modes de production agricole plus durables.



10 AIDES PAC ET AIDES CONJONCTURELLES : BILAN DES SOUTIENS FINANCIERS 2017

En 2017, près de 5 800 déclarants ont été recensés lors de la campagne « PAC ».

La DDT s'est particulièrement mobilisée pour rattraper les retards de paiement. Près de 112 millions d'euros d'aides ont été versées de juillet 2017 à janvier 2018 couvrant les campagnes 2015, 2016 et 2017.

A cela s'ajoute l'apport de trésorerie remboursable qui a représenté 125,2 millions d'euros.

677 exploitations agricoles ont été contrôlées au titre de la campagne « PAC » 2017 par les corps de contrôle de l'État et de ses établissements publics.

Gestion des crises et aides conjoncturelles

En 2016 et en 2017, plusieurs calamités agricoles ont frappé le département (grêle, sécheresse, gel). Plus de 400 exploitations ont été indemnisées en 2017 sur 52 communes pour les épisodes de grêle sur fourrage en 2016. Les viticulteurs et arboriculteurs touchés par le gel du printemps 2017 seront indemnisés en 2018.

Par ailleurs, 23 éleveurs ont bénéficié de l'aide aux jeunes bovins pour 260 animaux, et 519 éleveurs ont bénéficié de l'aide à la trésorerie des éleveurs de lait.

AMÉNAGER ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

11 L'USINE CONSTELLIUM : GESTION DU RISQUE CHLORE

L'usine Constellium d'Issoire est spécialisée dans la transformation de l'aluminium en plaques ou profilés, notamment pour le secteur de l'aéronautique. Elle emploie environ 1 500 personnes et s'étend sur plus de 90 ha, dont 20 ha sont couverts par des bâtiments.

Le procédé de fusion mis en œuvre utilise du chlore (substance très toxique) destiné à améliorer la qualité des alliages obtenus. En cas de fuite de chlore, les effets toxiques peuvent être ressentis par la population sur un large périmètre autour de l'usine.

L'industriel et l'inspection des installations classées de la DREAL ont identifié les mesures techniques les mieux à même de réduire le risque en cas de fuite de chlore. Ces mesures sont aujourd'hui opérationnelles.

Ainsi, les probabilités d'une fuite de chlore hors du local de dépôtage ont été considérablement réduites et le périmètre qui serait malgré tout susceptible d'être impacté en cas de fuite a été divisé par trois.

Ces dépôts historiques présentent de fortes concentrations en métaux (essentiellement du plomb et à degrés moindres, du zinc, de l'argent et de l'arsenic). Dans le cadre de ses responsabilités au titre de l'après-mines, l'État prend en charge la mise en sécurité des anciens sites miniers en s'appuyant sur la DREAL et le BRGM aux fins de réduire l'exposition des populations et de mettre fin à la dispersion de la pollution.

Les travaux de mise en sécurité ont été réalisés entre 2013 et 2017, d'abord sur le site de Pontgibaud puis, en 2017 à Saint-Pierre-le-Chastel. Les vallons des ruisseaux ont été curés pour en extraire les résidus contaminés en plomb, résidus regroupés dans un ancien bassin de décantation. Le bassin après vidange a été comblé et recouvert de terre végétale destinée à être ensemencée (prévu en 2018). Des fossés de récupération des éventuels ruissellements ont été créés en périphérie avec un rejet en aval.

Le chantier a intégré toutes les mesures permettant de protéger les enjeux liés à la biodiversité, identifiés dans l'étude d'impact. Les très faibles pentes du dépôt aménagé et son recouvrement final permettent maintenant de mettre fin à toute dispersion de résidus dans l'environnement et tout contact avec la population qui fréquente le site. Des servitudes d'utilité publique seront mises en place afin de conserver la mémoire du site, de protéger les aménagements et d'empêcher tout usage incompatible.

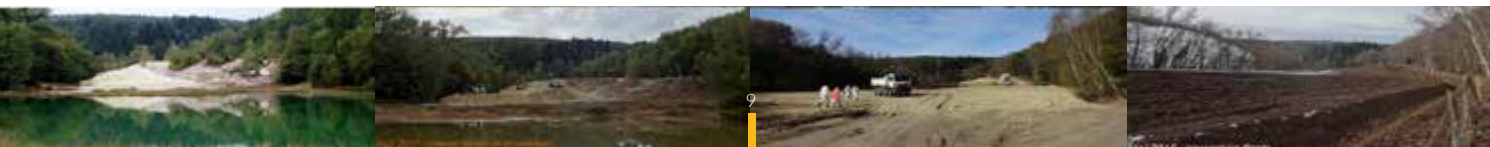
12 LES RÉSIDUS D'UNE LAVERIE DE MINÉRAI DE PLOMB-ARGENTIFÈRE MIS EN SÉCURITÉ À SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL



Le secteur de Pontgibaud a été au XIX^{ème} siècle un important centre de production de plomb argentifère. Les activités minières ont laissé, dans le secteur, quatre sites de stockage de résidus issus du traitement du minéral.

EN CHIFFRES

- ▶ surface dépôt : 4,5 hectares (près de 700 m d'extension)
- ▶ volume des résidus : environ 140 000 m³ soit près de 300 000 T (renfermant ≈ 10 000 T de plomb)
- ▶ concentrations en métaux des sols affleurant avant travaux : jusqu'à 3 à 4 % de plomb avec présence d'arsenic
- ▶ montant de l'opération : 660 000 € TTC pris en charge en totalité par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire



13 LES BONS RÉSULTATS 2017 DU PROGRAMME « HABITER MIEUX »

Objectifs réalisés depuis 2011

- ▶ 3 393 logements subventionnés par l'Anah dans le cadre du programme "Habiter Mieux",
- ▶ 26,5 M€ de subventions Anah distribuées aux particuliers et 9,4 M€ dans le cadre du fonds d'aide à la rénovation thermique (FART),
- ▶ 41% de gain énergétique moyen par dossier « Habiter Mieux ».

Réalisations 2017

- ▶ 7,74 M€ de subventions engagées au titre de l'Anah et 1,3 M€ de subventions engagées au titre du FART,
- ▶ 945 logements subventionnés par l'Anah dont 694 logements pour le programme « Habiter Mieux ».



Des actions de communication pour promouvoir le programme "Habiter Mieux"

- ▶ 3 visites de logements rénovés ont été réalisées à l'initiative de l'Etat (à Clermont-Ferrand, à Issoire et à Riom) en présence des Sous-Préfets, d'élus, des opérateurs d'OPAH ou PIG et de la presse.
- ▶ 1 affiche sur le programme « Habiter Mieux » avec les contacts de l'ADIL 63, point rénovation info service (PRIS) pour le Puy-de-Dôme, a été publiée dans le supplément « Passion Maison » du journal la Montagne (paru le 11 juin).
- ▶ 90 spots publicitaires ont été diffusés sur la radio France Bleu Pays d'Auvergne pendant 3 semaines.

14 LA QUALITÉ DE L'EAU À VOTRE ROBINET : CONTRÔLE ET INSPECTIONS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Le département du Puy-de-Dôme compte environ 1 000 captages et 650 réseaux de distribution.

Les exigences de qualité à respecter au robinet du consommateur sont classées en deux catégories :

- ▶ des limites de qualité pour les paramètres pouvant présenter des risques pour la santé des populations (paramètres microbiologiques et substances indésirables ou toxiques : nitrates, métaux, solvants chlorés, hydrocarbures, pesticides, sous-produits de désinfection etc.).
- ▶ des références de qualité pour des paramètres témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution et qui n'ont pas d'incidence directe sur la santé.

Ces exigences sont fondées sur les évaluations de risques menées par l'Organisation Mondiale de la santé (OMS).

En 2017, dans le Puy de Dôme, plus de 4 100 prélèvements ont été réalisés. La conformité aux limites de qualité des eaux distribuées était de :

- ▶ 97,6 % pour les paramètres bactériologiques ;
- ▶ 98,2 % pour les paramètres physico-chimiques ;
- ▶ 100 % pour les paramètres nitrates et pesticides.

Les substances indésirables mises en évidence sur des prélèvements d'eau potable en 2017 sur le département, sont :

- ▶ les bactéries d'origine fécale. Les contaminations peuvent être dues à une mauvaise protection ou un manque d'entretien des ouvrages de captage d'eau, à une défaillance du traitement de désinfection ou à une contamination du réseau au cours du stockage et/ou du transport de l'eau.
- ▶ l'arsenic, présent naturellement dans certaines roches traversées par les sources.
- ▶ le chlorure de vinyle, issu du relargage à partir de certaines canalisations en PVC posées avant 1980.
- ▶ le plomb, provenant du réseau d'adduction dans les cas rares où il reste des canalisations en plomb sur un réseau public.
- ▶ le plomb, le cuivre et le nickel qui sont présents dans les réseaux intérieurs des habitations et bâtiments, et dont la dissolution est favorisée par des eaux agressives et corrosives (eaux peu minéralisées et peu calcaires), comme le sont souvent les eaux distribuées sur le département.

Dès qu'une limite n'est pas respectée, le gestionnaire doit mettre en œuvre les mesures correctives adaptées. Des restrictions d'usage de l'eau sont communiquées à la population jusqu'à correction de la situation.

PROTECTION DES CAPTAGES

83,5% des captages bénéficient d'un arrêté préfectoral définissant et déclarant d'utilité publique les périmètres et mesures de protection des captages. Ces captages desservent 89,5 % de la population du département.

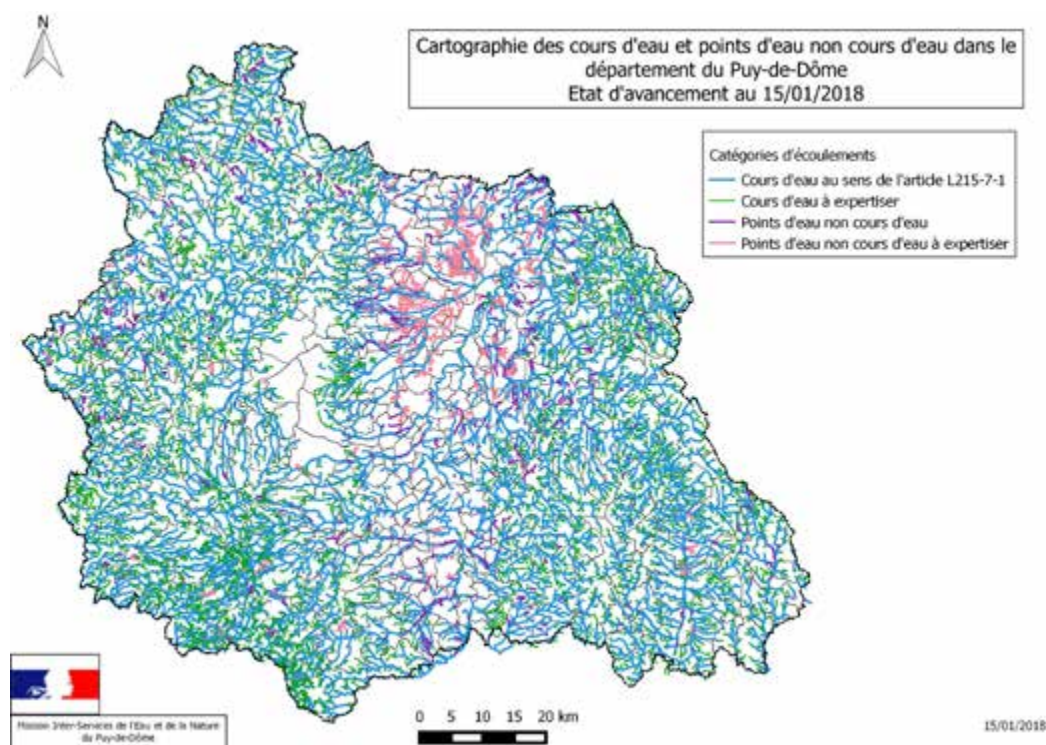
CONTRÔLES ET INSPECTIONS DES CAPTAGES ET PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

En 2017, l'ARS a réalisé l'inspection approfondie de 2 collectivités, 10 captages et leurs périmètres de protection et le contrôle simplifié de 5 collectivités, 18 captages et leurs périmètres de protection immédiat.

15 CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU (ZONES NON TRAITÉES) ET POLICE DE L'EAU

Le travail de détermination des cours d'eau, selon la définition du L215-7-1 du code de l'environnement, s'est poursuivi en 2017. Suite à la parution de l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 puis de l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2017 relatifs à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants, un travail de définition des « points d'eau » non cours d'eau a été initié puis validé par le groupe de concertation départemental.

Ce travail a conduit à l'évolution de la précédente carte, pour y faire figurer les cours d'eau et les points d'eau non cours d'eau. Ces derniers sont les tronçons non cours d'eau, figurant sur les cartes au 1/25 000 de l'IGN, et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année (fossés ou biefs artificiels qui n'ont pas toutes les fonctionnalités écologiques d'un cours d'eau, mais qu'il convient de protéger de toute pollution directe). Les tronçons dits à expertiser feront l'objet de visites terrain en 2018 en commençant par la Limagne.



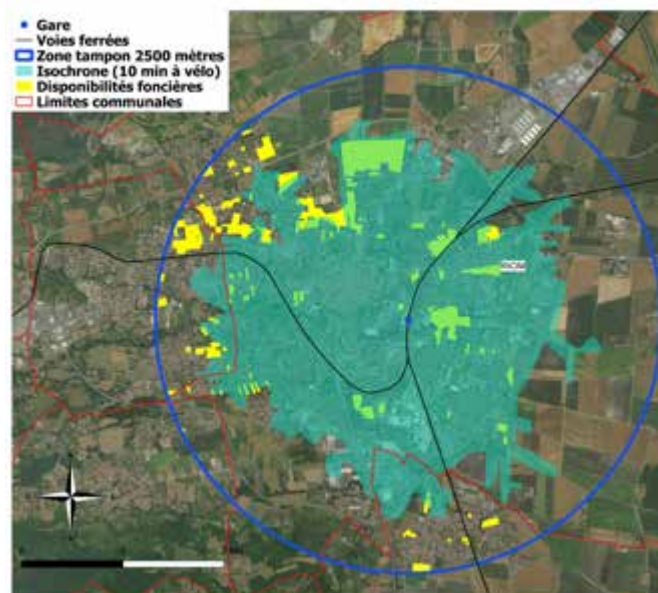
16 UNE RÉELLE OPPORTUNITÉ : POUVOIR SE LOGER À PROXIMITÉ D'UNE GARE

Les quartiers de gare n'ont pas toujours été considérés à leur juste valeur par les politiques d'aménagement des dernières décennies. Pourtant, ils représentent de réelles opportunités pour effectuer le report modal de l'automobile vers les transports alternatifs (transport collectif, vélo, marche...).

Ainsi, une étude, réalisée en août 2017 par la DDT du Puy-de-Dôme, évalue le potentiel de production de logements à proximité des gares ferroviaires du département. L'analyse des documents d'urbanisme en vigueur (SCoT, PLU, Cartes communales...) permet d'estimer la surface potentiellement urbanisable à destination de logements dans un rayon de 800 mètres (10 minutes à pied) et de 2 500 mètres (10 minutes à vélo) puis d'en déduire le potentiel de construction de logements. Il ressort notamment de cette étude que plus des 2/3 des logements prévus par le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont pourraient être réalisés à moins de 2500m d'une gare ferroviaire.

À l'échelle du département, l'étude montre que les disponibilités foncières inscrites dans les documents d'urbanisme en vigueur permettent aujourd'hui une production d'environ **45 000 logements à moins de 2 500 mètres d'une gare ferroviaire.**

Disponibilités foncières (Habitat) dans la zone tampon de 2500 mètres autour de la gare de Riom



17 NATURA 2000 : UNE NOUVELLE ORGANISATION INTERDÉPARTEMENTALE

Une gestion interdépartementale du volet financier de l'animation du réseau Natura 2000

Le département du Puy-de-Dôme compte 34 sites Natura 2000, représentant 16 % du territoire départemental et 123 765 ha. La DDT assure la gestion administrative et financière de l'animation pour 31 de ces sites, dont 28 sites « habitats » et 3 sites « oiseaux ».

Jusque-là assurés par la DREAL Auvergne, la gestion et le suivi de l'animation des sites Natura 2000 ont été transférés aux DDT à la suite de la création de la grande Région. Les quatre DDT de l'ex-Auvergne ont choisi de mutualiser cette mission au sein de la DDT du Puy-de-Dôme.

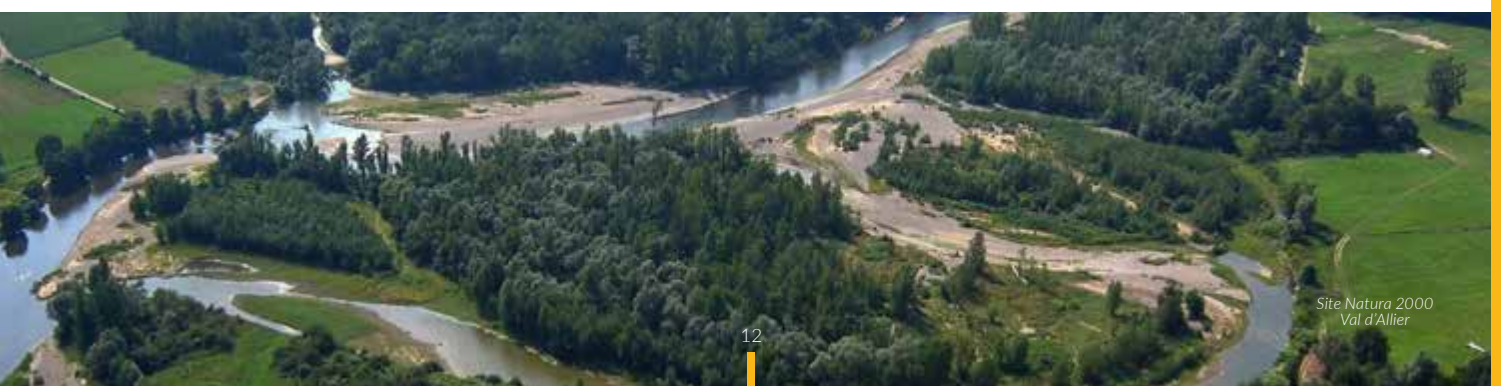
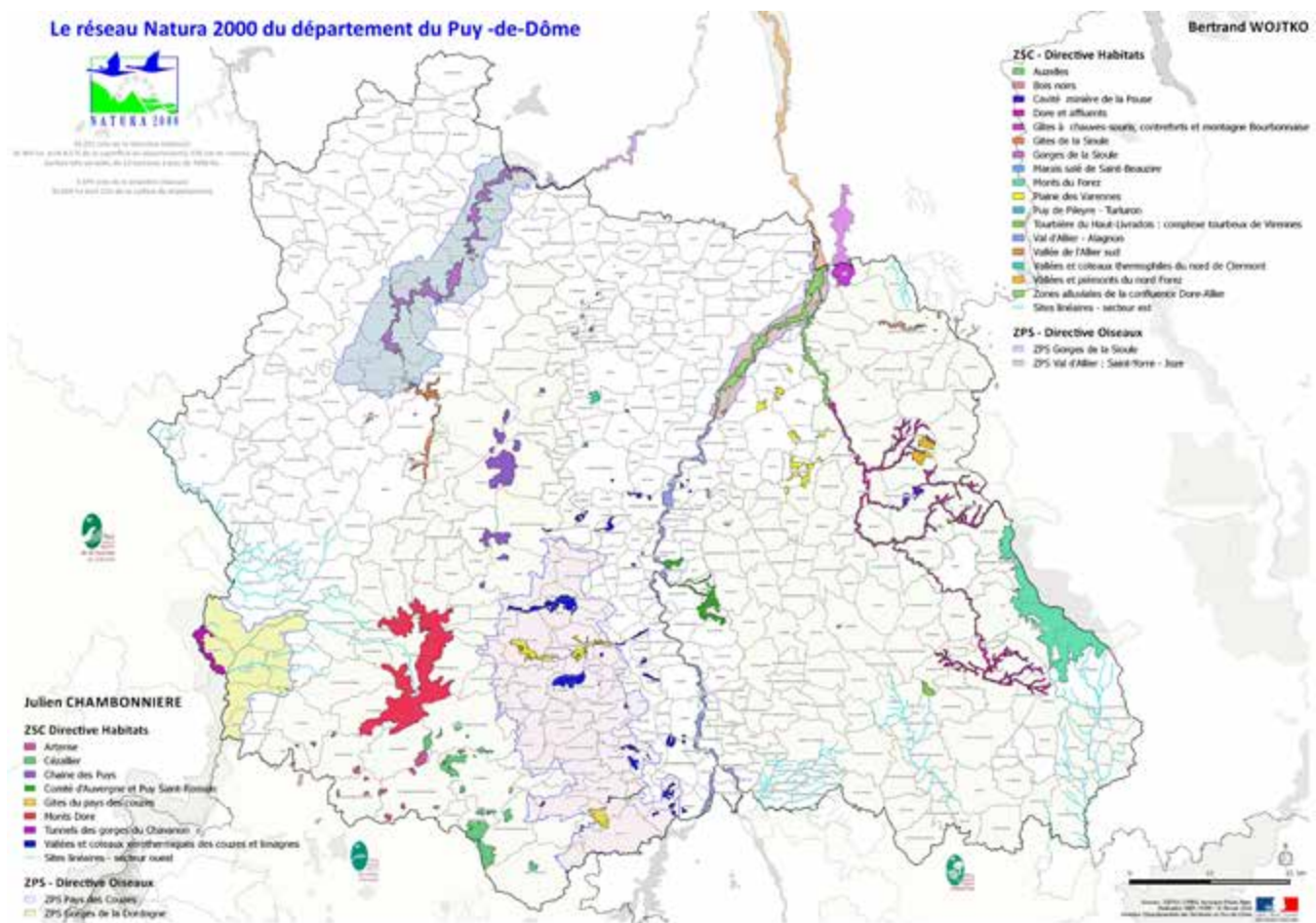


Milan royal
©LPO Auvergne

Les DDT interviennent à deux titres :

- ▶ en tant que maître d'ouvrage pour les sites Natura 2000 portés par l'Etat. Les DDT sont dans ce cas responsables du recrutement des animateurs via la passation de marchés publics.
- ▶ en tant que Guichet Unique Service Instructeur (GUSI) pour tous les sites N2000 et pour les 2 mesures suivantes : aide à l'élaboration et à la révision des documents d'objectifs des sites N2000- soutien à l'animation des documents d'objectifs N2000.

Chaque site Natura 2000 est pourvu d'un document d'objectifs et dispose d'un comité de pilotage. 23 comités se sont tenus en 2017.



Site Natura 2000
Val d'Allier

Accompagner les collectivités territoriales

18 ▶ LA PLANIFICATION URBAINE : UNE PROGRESSION DE LA COUVERTURE DU TERRITOIRE

Dans le Puy-de-Dôme, 53 % des communes sont couvertes par un document d'urbanisme et 123 communes se sont engagées dans l'élaboration ou la révision de document d'urbanisme communal.

Dans le cadre du nouveau schéma intercommunal, 6 EPCI (50%) ont la compétence urbanisme (PLU(i), droit de préemption, règlement local de publicité, site patrimonial remarquable).

La DDT accompagne les collectivités :

- ▶ 14 porter à connaissance transmis
- ▶ 25 avis de l'État transmis
- ▶ 25 documents examinés en CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)
- ▶ 9 notes d'enjeux transmises et présentées en collectivités
- ▶ participation aux différentes instances d'élaboration des documents d'urbanisme

▶ LES PLANS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE : L'IMPLICATION DE L'ÉTAT AUX CÔTÉS DES EPCI

Plan climat air énergie territorial (PCAET)

En 2017, les 8 communautés de communes du Puy-de-Dôme qui doivent réaliser un Plan climat air énergie territorial, ont engagé leur démarche. La DDT les accompagne et produit notamment un « Dire de l'État » pour les informer du cadre réglementaire, des sources d'information et de données disponibles et pour faire ressortir les enjeux les plus importants sur leur territoire.

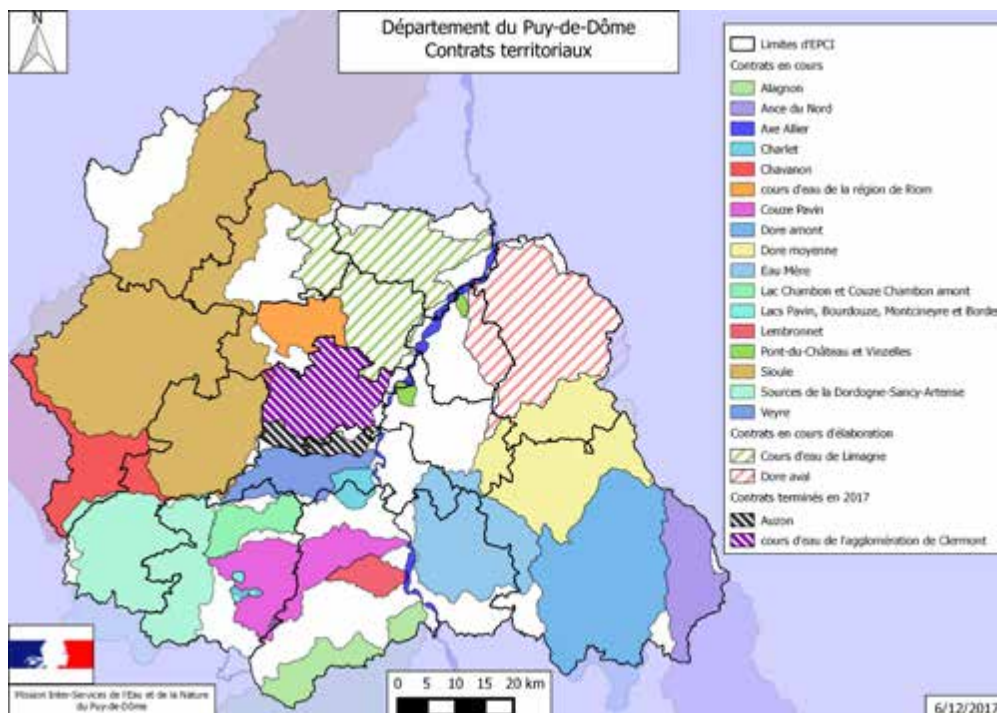


19 GEMAPI : L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES EPCI DANS LA STRUCTURATION DE CETTE NOUVELLE COMPÉTENCE

Au 1^{er} janvier 2018, les EPCI deviennent compétents pour la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Plusieurs réunions ont été organisées par la DDT avec les sous-préfets, afin de donner les moyens aux EPCI d'exercer cette compétence à une échelle cohérente avec le fonctionnement des milieux aquatiques

Pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques, les collectivités peuvent contractualiser un programme d'action avec les agences de l'eau.

Le territoire du Puy-de-Dôme est particulièrement actif en la matière avec 17 contrats dont 2 nouveaux signés en 2017 pour l'Alagnon et le bassin versant Source de la Dordogne-Sancy-Artense.



20 A L'ÉCOUTE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : LE PRÉFET RÉUNIT LA CONFÉRENCE LOCALE DES TERRITOIRES

Le 16 octobre 2017, le Préfet du Puy de Dôme a organisé une réunion des représentants des collectivités du département dans le cadre de la déclinaison locale de la Conférence nationale des territoires. Étaient réunis les élus représentatifs de la diversité des collectivités du département, tant en termes de nature du territoire (les communes situées en zone de montagne y sont spécifiquement représentées), qu'en termes de taille de collectivité.

Trois domaines en particulier ont alimenté les débats : la fracture numérique, qui comprend tant la téléphonie mobile que le très haut débit, le réseau ferroviaire, et la désertification médicale.

▶ Concernant la téléphonie mobile et le très haut débit, les élus ont déploré la persistance de « zones grises » et le retard de déploiement de la 4G, ce qui constitue un frein au développement économique et porte préjudice à l'attractivité du territoire. De fait, selon les données de l'ARCEP, près d'une centaine de communes du département ne bénéficient que d'une couverture téléphonie et internet limitée. En outre, le Puy-de-Dôme compte 329 communes classées en zone 4G peu dense. Le Conseil départemental, qui est déjà engagé dans l'aménagement numérique du territoire dans le cadre du réseau d'initiative publique « Auvergne Très Haut débit », s'est positionné à l'occasion de la Conférence pour être chef de file de l'expérimentation de nouvelles solutions pour le déploiement de la 4G.

▶ En matière de mobilité, le principal enjeu du département est ferroviaire. Traversée par deux autoroutes (l'A75 et l'A89), et bénéficiant de nombreuses lignes aériennes régulières vers la France et l'Europe, l'agglomération clermontoise déplore le temps de trajet en train qui la sépare de Paris (plus de 3h) ainsi que de Lyon (2h30), nouvelle capitale régionale. Cette situation est d'autant plus présente dans les esprits que la LGV se développe sur le territoire national et bénéficie à des agglomérations voisines, comme Saint-Étienne. Conscients que la construction d'une ligne à grande vitesse n'est pas à envisager à moyen terme, les élus invoquent surtout une sécurisation et une modernisation de la ligne actuelle, qui permettrait de réduire le temps de trajet.

▶ La désertification médicale a été au cœur des débats. En effet, selon le Conseil national de l'ordre des médecins, un médecin sur 4 a plus de 60 dans l'ex-région Auvergne. Dans le Puy-de-Dôme, la population médicale croît moins vite que la population résidente. Les élus constatent l'échec des mesures incitatives et regrettent l'absence de mesures coercitives liées à l'installation des médecins généralistes.

Parallèlement à ces sujets, les élus ont fait part de leur souhait de voir instaurer une pause institutionnelle après les bouleversements engendrés par la loi NOTRe, et ont exprimé leurs inquiétudes sur les prochains transferts de compétences en matière d'eau et d'assainissement (à l'échéance du 1^{er} janvier 2020). En effet, sur ces thématiques, les périmètres des nouveaux EPCI ne présentent pas toujours une cohérence avec un bassin versant.

A l'issue de la réunion du 16 octobre, le Préfet s'est engagé à mobiliser les partenaires de l'État pour faire progresser la situation du département en matière de Très Haut Débit, de téléphonie mobile et de mobilité ferroviaire.

CONFÉRENCE
NATIONALE
DES TERRITOIRES



21 DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL - DSIL DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - DETR

La DSIL est un dispositif exceptionnel de soutien à l'investissement local qui permet d'accompagner et de favoriser la transformation des territoires.

DSIL 2017

1 ^{re} enveloppe : « grande priorité ^(*) »	3 570 283,57 €
2 ^e enveloppe : « Contrats de ruralité »	3 020 901,19 €
TOTAL	6 591 184,76 € ^(**)

^(**) soit une baisse globale de 20,50 % par rapport à 2016.

^(*) les grandes priorités : la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et en faveur de la construction de logements, le développement du numérique et de la téléphonie mobile, la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants.

La DETR est une dotation dédiée au soutien des investissements en milieu rural.

DETR 2017

Enveloppe 2017 répartie	15 810 886 €
En augmentation de 4,05 % par rapport à 2016	

390 opérations ont été présentées et retenues et ont bénéficié à 303 collectivités.

La catégorie prédominante est la catégorie « Bâtiments Communaux » représentant 46,63 % du montant total des subventions accordées.

Les programmes « Bâtiments communaux » et « Aménagement de bourg » représentent 64,64 % du montant total des subventions accordées.

22 LES CONTRATS DE RURALITÉ : CARTON PLEIN EN 2017 DANS LE PUY-DE-DÔME

Instrument d'une réelle stratégie de développement territorial définie pour quatre ans et conçu à partir d'un diagnostic de territoire, les contrats de ruralité portés par les EPCI et/ou PETR sur la base du volontariat, ne sont rien d'autre que la traduction d'un projet partagé et opérationnel.

Dès le lancement du dispositif, à l'été 2016, les présidents des EPCI ont été informés et les sous-préfets d'arrondissements étaient, par ailleurs, identifiés comme interlocuteur de proximité pour les accompagner avec l'appui méthodologique de la Direction départementale des territoires, notamment dans l'élaboration du diagnostic de territoire.

Les Présidents des EPCI ont répondu à cette démarche à tel point que plus de la moitié des établissements publics de coopération intercommunale et des communes du département ont conclu ces accords soit près de 50 % de sa population.

Ils ont permis au Puy-de-Dôme, dans le cadre d'une convention financière annuelle propre à chaque territoire, de mobiliser globalement au profit des collectivités, un supplément d'accompagnement financier de plus de 3 millions d'euros de la part de l'État, se rajoutant aux autres interventions de droit commun ainsi qu'à celles d'autres institutionnels tels que le Conseil départemental et la Caisse des dépôts et Consignations qui ont accepté d'être partenaires aux contrats de ruralité.

LES
CONTRATS
SIGNÉS DANS
LE PUY-DE-DÔME

en mars 2017 :

- ▶ la communauté de communes du Massif du Sancy
- ▶ la communauté de communes Ambert Livradois Forez
- ▶ la communauté d'Agglomération Pays d'Issoire

en juin 2017 :

- ▶ la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge
- ▶ la communauté de communes Thiers Dore et Montagne
- ▶ le Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Clermont

**Nos
ruralités**
Une chance pour la France



23 LOGEMENTS SOCIAUX : UNE BONNE MOBILISATION DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT

Au titre de la programmation 2017, l'État a financé **1 018 logements locatifs sociaux** sur le fonds national d'aide à la pierre (FNAP), avec une attention particulière au développement d'une offre très sociale :

- ▶ sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole : 794 logements dont 225 PLAI, 454 PLUS et 115 PLS ;
- ▶ sur le reste du département : 207 logements dont 60 PLAI, 139 PLUS et 8 PLS.

La Direction départementale des territoires assure la programmation de ces logements sur le Puy-de-Dôme, en dehors de celui de Clermont Auvergne Métropole qui est délégataire des aides à la pierre depuis le 1^{er} janvier 2015, et délivre les agréments correspondants. Le territoire de Clermont Auvergne Métropole représentait 75% du parc locatif social en 2016.

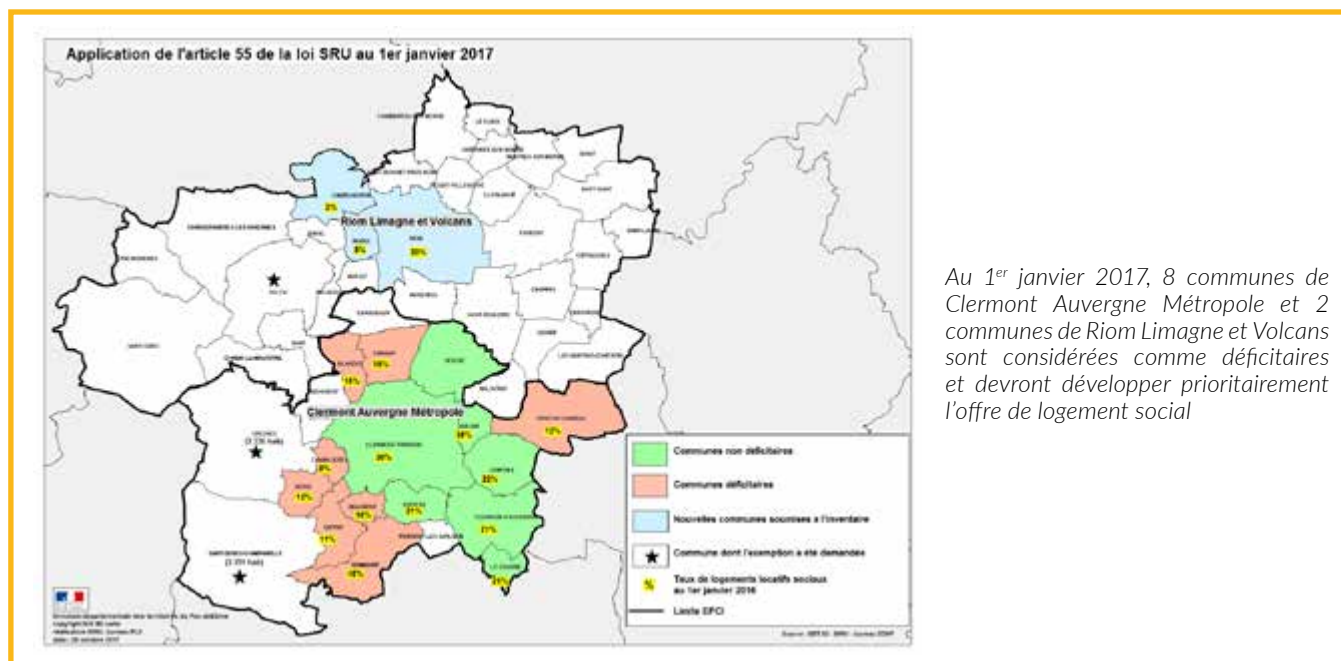
En 2017, l'enveloppe allouée aux subventions directes (PLAI) était de 1,9 M € dont 1,6 M € pour Clermont Auvergne Métropole et 300 231 € pour le reste du département, hors aides indirectes (exonération de TFPB et TVA à taux réduit).

La mobilisation des communes déficitaires de Clermont Auvergne Métropole

La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) impose un objectif de réalisation de logements sociaux de 20% par rapport au nombre de résidences principales d'ici 2025 sur le territoire des communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des EPCI de plus de 50 000 habitants.

Pour atteindre ce taux, des objectifs triennaux de réalisation quantitatif et qualitatif de logements locatifs sociaux sont fixés et notifiés par le préfet aux communes déficitaires.

Le bilan 2014-2016 réalisé en 2017 a porté sur les 10 communes déficitaires de Clermont Auvergne Métropole. 2 communes ont dépassé le taux de 20 % et sont sorties du dispositif à l'issue de cette période et 2 communes n'ont pas atteint leurs objectifs de production triennale sans toutefois faire l'objet d'un arrêté de carence.



Au 1^{er} janvier 2017, 8 communes de Clermont Auvergne Métropole et 2 communes de Riom Limagne et Volcans sont considérées comme déficitaires et devront développer prioritairement l'offre de logement social

24 RENOUELEMENT URBAIN : UN NOUVEAU PROGRAMME POUR UNE APPROCHE TRANSVERSALE

Au titre du Programme national de rénovation urbaine (PNRU)

La participation financière de l'ANRU est de 62 M€ pour un coût total de 326 M€, portant sur la réalisation de 243 opérations, sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole.

Sur la commune de Thiers, la participation financière de l'ANRU est de 10,5 M€ pour un coût de 47 M€, portant sur la réalisation de 49 opérations.

En 2017, 2,3 M€ de subventions ont été versées aux maîtres d'ouvrages.

Un nouveau programme est lancé en 2017 pour trois quartiers d'intérêt national (PRIN) et un quartier d'intérêt régional (PRIR)

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) favorise une approche transversale des enjeux liés à l'habitat, l'emploi, la cohésion sociale et à l'environnement urbain dans les quartiers prioritaires. Il vise à favoriser également la co-construction des projets avec les habitants et les acteurs de ces quartiers.

Dans le Puy-de-Dôme, quatre quartiers sont concernés :

- ▶ à Clermont-Ferrand, les quartiers de Saint-Jacques, de la Gauthière et des Vergnes en **PRIN** : protocole de préfiguration signé le 4 mai 2017 ; 1,3 M€ de participation financière de l'ANRU sur un montant global de 10 M€ HT
- ▶ le centre ancien de Thiers en **PRIR** : protocole de préfiguration signé le 10 décembre 2017 ; 152 000 € de participation financière de l'ANRU sur un montant global de 437 000 € HT.

La DDT instruit les demandes de financement des porteurs de projets et les accompagne dans l'élaboration d'un programme pluriannuel.



Îlot Dumas à Thiers
(Auvergne Habitat)

25 « LE LOGEMENT D'ABORD ! »

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES 2017→2022

Le logement représente un enjeu de société fondamental tant il conditionne l'ensemble des autres aspects de la vie des femmes et des hommes. L'État et le Conseil départemental ont élaboré le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2017 - 2022 (PDALHPD) qui a été signé le 30 octobre 2017.

L'enjeu premier est d'assurer la cohérence, l'articulation et la complémentarité de l'ensemble des dispositifs relatifs au logement des personnes défavorisées.

Il se structure autour du principe du « Logement d'abord » avec l'ambition forte de fluidifier les parcours d'accès au logement, en accompagnant tous les publics, dans un projet lisible et visible par tous.

Il a pour objectif :

- ▶ d'être territorialisé pour s'adapter aux besoins et aux ressources des territoires ;
- ▶ de veiller à la convergence et à la complémentarité des objectifs avec les projets de territoire ;
- ▶ de favoriser l'accès et le maintien dans un logement décent et adapté à chaque ménage
- ▶ de veiller à la non-exclusion et à la mixité des publics ;
- ▶ de mettre en place un mode de gouvernance qui garantisse la transversalité et la bonne articulation des dispositifs et actions.



Avant l'Assemblée de la Commission Développement et Accès au Logement du 27 mai 2017
Approuvé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme le 7 juin 2017
Adopté par l'Assemblée départementale le 20 juin 2017
Signé par le Préfet du Puy-de-Dôme et le Président du Conseil départemental le 20 juin 2017



26 DE NOUVELLES PLACES D'HÉBERGEMENT POUR TOUS LES PUBLICS

Face à l'augmentation des besoins d'hébergement, explicable en partie par l'augmentation des flux migratoires, le Puy-de-Dôme a créé de nouvelles structures en 2017 pour accueillir les personnes en difficultés sociales et les demandeurs d'asile.

Les formes sont variées :

- ▶ places d'hébergement d'urgence acceptant les animaux (+ 11 places),
- ▶ hébergement d'urgence en structure collective (+ 71 places),
- ▶ places dédiées à l'accueil de migrants (+ 99 places),
- ▶ hébergement en appartements pour des personnes en attente d'accès au logement (+ 79 places),
- ▶ sous-location d'appartements pour des personnes réfugiées (+ 17 appartements),
- ▶ bail glissant pour tous publics (+ 35 appartements),
- ▶ solution de logement dans la durée, avec accompagnement, pour des personnes précaires et présentant un handicap psychique (+ 18 places).

L'ensemble des personnes qui n'étaient pas en mesure d'être hébergées à la fin de l'été, ont pu l'être grâce notamment à un dispositif hivernal exceptionnel de près de **300 places**.

27 L'ENGAGEMENT CIVIQUE À L'HONNEUR

L'engagement civique est un acte volontaire au service de l'intérêt général et ouvert à tous.

LE SERVICE CIVIQUE

Créée en 2010, le Service civique, est indemnisé, ouvert aux 16-25 ans et jusqu'à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, il s'effectue en France ou à l'étranger. En 2017, 1 040 jeunes ont effectué une mission de service civique dans le département dont 126 en établissements scolaires.



LA RÉSERVE CIVIQUE

Créée en janvier 2017, elle propose des missions auprès d'associations et d'organismes publics. C'est un engagement bénévole, occasionnel (ponctuel ou récurrent), s'adressant à des citoyens sans distinction d'âge et pour des missions incarnant les valeurs de la République.



Dans le cadre d'une journée dédiée et visant à développer les initiatives d'aide et d'entraide, le préfet, Jacques BILLANT, a accueilli M. Yannick BLANC, Haut-Commissaire à l'engagement civique et Président de l'agence du service civique le mardi 27 mars 2018. 132 participants (élus, représentants d'association, agents de l'État et des collectivités) ont été sensibilisés aux deux dispositifs, notamment avec des témoignages de jeunes en cours de mission et d'associations.

Le Haut-Commissaire a salué la mobilisation des acteurs du Puy-de-Dôme, mais également leur engagement quotidien qui permet de faire vivre, à travers les missions du service et de la réserve civique, les valeurs de la République.



28 MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE 100 % DE RÉUSSITE À LA RENTRÉE 2017

L'école se donne pour objectif de conduire 100% des élèves à la maîtrise des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. C'est la condition d'une scolarité réussie et de la formation de citoyens libres et responsables. La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du Puy-de-Dôme contribue au quotidien à la poursuite de cette ambition pour les élèves puydômois, avec la mise en œuvre de plusieurs dispositifs :

► les CP allégés

Le Président de la République s'est engagé à doubler toutes les classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire à l'horizon de la rentrée 2020, là où les élèves sont les plus fragiles. Dans notre département, 13 classes de CP supplémentaires ont été créées dès la rentrée scolaire 2017, dans 12 écoles élémentaires de Clermont-Ferrand situées en REP+. Au total, ce sont **31 classes de CP** dont l'effectif a été allégé cette année.

Ces créations de classe n'ont eu aucun impact sur les autres écoles du département, grâce au redéploiement de postes et au recours à la liste complémentaire du concours de recrutement des professeurs des écoles.

Les enseignants de ces classes de CP ont bénéficié d'une formation organisée par des chercheurs, venue compléter les 18 demi-journées de formation déjà en place pour tous les enseignants des écoles de REP+.

Parallèlement, des évaluations diagnostiques ont été organisées pour tous les élèves de CP, dans toutes les écoles. L'objectif est d'offrir aux enseignants une base solide et utile pour connaître l'état des connaissances et le savoir-faire de chaque élève et choisir les meilleurs outils d'enseignement et les stratégies pédagogiques pour les faire progresser.

Cet effort se poursuivra dès la rentrée prochaine dans les classes de CE1 de REP+ et dans les classes de CP des écoles situées en REP : secteurs des collèges de Thiers et de La Monnerie le Montel.

29 « DEVOIRS FAITS » : UN OUTIL POUR AIDER LES COLLÉGIENS

La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale accompagne l'ensemble des collèges du Puy-de-Dôme dans la mise en place d'un nouvel outil d'accompagnement à la réussite « Devoirs faits ». En effet, depuis la rentrée des vacances de la Toussaint 2017, il est proposé aux collégiens volontaires, dans leur établissement, un temps d'étude pour réaliser leurs devoirs. Cette étude est gratuite et permet de pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé si besoin.

Devoirs faits n'est pas un cours supplémentaire, mais bien un temps dédié à la réalisation des devoirs, en lien avec les connaissances et compétences travaillées en classe.

Chaque collège fixe les modalités de mise en œuvre de Devoirs faits, en cohérence avec son projet d'établissement en fonction des besoins des élèves et des familles et mobilise différents personnels ressources avec l'aide de la DSDEN du Puy-de-Dôme.

26% des collégiens puydômois sont inscrits à ce dispositif.

Toutes ces actions contribuent à bâtir une École de la confiance et de l'excellence.

► les stages de remise à niveau

Pour conduire tous les élèves à la réussite quel que soit leur bassin de vie, les équipes pédagogiques mettent en place des stages de remise à niveau durant les congés scolaires. Ces stages de réussite permettent d'**apporter une aide personnalisée et gratuite aux élèves en difficulté** et de renforcer les connaissances et compétences fondamentales, en particulier au moment de la transition entre CM2/6^e, entre 3^e/2^{de}, et avant le baccalauréat.

Ils sont également un moyen efficace pour **renforcer la confiance des élèves** dans leurs propres capacités. L'accueil des élèves est construit par les équipes pédagogiques, autour d'enseignants volontaires, selon des modalités qui prennent en compte les besoins des élèves et des familles. Ils peuvent intégrer en plus des séquences pédagogiques, des temps d'ouverture culturelle, sportive ou ludique.

Près de **600 élèves** dans les écoles du Puy-de-Dôme ont participé à ces stages de réussite en 2017. Ce dispositif se renforcera encore dès la rentrée prochaine, notamment lors de la semaine précédant la rentrée scolaire (du 27 au 31 août 2018).



30 LES ACTEURS ÉDUCATIFS EN FORMATION CONTINUE DANS LE PUY-DE-DÔME

Du cinéma à la sophrologie, en passant par le jeu et l'animation coopérative de réunion, les acteurs éducatifs bénéficient d'un programme de formations continues, organisées par la direction départementale de la cohésion sociale du Puy-de-Dôme.

Les objectifs de ce programme sont de contribuer à l'amélioration de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs, de participer à l'enrichissement des compétences des acteurs éducatifs, de découvrir de nouvelles pratiques, d'échanger sur les problématiques partagées, de prendre du recul et d'analyser sa pratique.

Il s'adresse à tous les acteurs éducatifs (du secteur public et associatif) qui œuvrent sur les temps de loisirs des enfants et des jeunes.

18 partenaires et 49 jours de formation ont permis à près de 300 personnes de découvrir la sophrologie adaptée aux enfants, d'échanger sur la problématique des adolescents, des nouveaux médias et l'influence sur leur sexualité, de réfléchir sur l'encadrement d'un groupe de jeunes sur les pistes de ski, de mettre en mouvement une démarche de coopération au sein d'une équipe ou de se saisir de l'association comme d'un support de projet.

32 LA JEUNESSE PUYDÔMOISE EN MAILLOT DE BAIN !

Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) finance un appel à projets annuel intitulé « J'apprends à nager » pour permettre à tous les enfants entrant en classe de 6^e de savoir nager.

Ce dispositif s'adresse aux enfants résidant prioritairement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurale (ZRR). Il consiste en la mise en place de cycles d'apprentissage de la natation, gratuits pour les bénéficiaires et encadrés par des éducateurs qualifiés.

La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) a accompagné les clubs de natation et les collectivités territoriales dans leurs projets, destinés plus particulièrement aux enfants les plus éloignés dans l'acquisition de ce savoir fondamental. En zone rurale, la DDCS a porté une attention toute particulière aux zones géographiques dépourvues de piscine (avec un système de transport collectif permettant un maillage du territoire). En zone urbaine, les cycles d'apprentissage ont ciblé les quartiers prioritaires de Clermont-Ferrand et Thiers.

Sur l'année 2017, **19 cycles ont ainsi accueilli 285 apprentis nageurs.**

31 L'ÉTAPE DU « TOUR DE FRANCE DE L'ÉGALITÉ » DANS LE PUY DE DÔME

La politique de l'égalité femmes / hommes étant une priorité du Gouvernement, un « Tour de France de l'Égalité », s'est déroulé d'octobre 2017 à mars 2018, pour permettre au plus grand nombre de s'exprimer au sein d'ateliers thématiques.

Dans le Puy-de-Dôme, 10 ateliers ont été organisés et ont mobilisé plus de 400 personnes issues des collectivités territoriales, services de l'Etat, entreprises, associations, professionnels de santé, du sport et du secteur de l'éducation.

De nombreux jeunes ont été sensibilisés aux stéréotypes véhiculés dans les médias et les réseaux sociaux. Des idées ont été proposées pour les encourager à se libérer du poids du déterminisme social qui pèse sur les filles : parrainage/marrainage pour soutenir et encourager les élèves à poursuivre des études dans le supérieur, mise en lumière des femmes qui ont réussi leurs parcours professionnels, etc.

Un temps de rencontres inter-entreprises a également permis le partage de bonnes pratiques.

Les questions de la formation sur les enjeux de l'égalité femmes / hommes ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat féminin ont été soulevées.

Enfin un label « femmes et sport » récompense les clubs qui s'engagent à lever les freins à l'accès à la pratique physique et sportive et à mettre en place une politique sportive adaptée aux attentes des filles et des femmes.



33 L'ÉTAT INVESTIT EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Le Puy-de-Dôme a bénéficié en 2017 d'un soutien très important de l'État en matière de restauration de monuments historiques.

Avec plus de 1 M€ de crédits d'État investis, 21 opérations ont été conduites, avec une importante implication en zone rurale (48,6% des crédits sur des communes de moins de 2000 hab). Les opérations les plus importantes ont été :

- ▶ la poursuite de la restauration de l'église d'Issoire : 300 500 € de part État sur le clocher
- ▶ la poursuite de la restauration du domaine royal de Randan : 271 000 €
- ▶ la restauration du dôme des Carmes à Clermont-Ferrand : 130 000 €

13 millions d'euros investis en 2017 par l'État dans le Puy-de-Dôme au service du développement culturel

restauration et valorisation des patrimoines et de l'architecture	1,74 M€
création, livre et industries culturelles	9,21 M€
démocratisation culturelle	1,11 M€
construction de médiathèques	1,00 M€

34 2017 : UN SOUTIEN FORT DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DU LIVRE ET DE LA LECTURE

En matière de création et de modernisation de médiathèques et de bibliothèques, le Puy-de-Dôme a bénéficié en 2017 d'un million d'euros pour des équipements départementaux (médiathèque départementale) et intercommunaux (médiathèques situées à Cunlhat, Gerzat, Riom et Thiers).

Les « contrats territoires lecture » conclus pour 3 ans entre l'État et les collectivités, favorisent l'accès de tous à la lecture et à la documentation. C'est dans ce cadre que le Conseil départemental, le Parc naturel régional du Livradois-Forez associé à la structure « Passeurs de mots » et l'EPCI Mond'Arverne sont partenaires de l'État pour la mise en place d'actions concrètes.

35 L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE AU SERVICE DE TOUS LES TERRITOIRES

L'éducation artistique et culturelle est la priorité réaffirmée par la ministre de la Culture, avec l'ambition de toucher 100 % des jeunes. La DRAC, l'enseignement agricole, le rectorat, le conseil régional et le conseil départemental sont mobilisés pour proposer aux jeunes des rencontres avec les œuvres et les artistes, de la pratique artistique, et l'acquisition d'une culture partagée.

Des actions sont par exemple proposées aux publics jeunes des quartiers de Thiers et Clermont-Ferrand relevant de la politique de la ville. À Thiers, ils découvrent et participent au parcours du spectateur de la compagnie Athra et se familiarisent avec l'art contemporain grâce au centre d'art Le Creux de l'Enfer. À Clermont-Ferrand, ils bénéficient notamment de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, avec des acteurs culturels comme Sauve qui Peut le Court Métrage pour l'éducation à l'image et Vidéoformes pour l'art numérique.

Le public jeune des zones rurales fait l'objet d'une attention particulière de la Direction régionale d'action culturelle (DRAC) et bénéficie du volontarisme des principales structures culturelles du département. Ainsi, le SMAD des Combrailles est soutenu (25 000 euros) dans le cadre d'un contrat local d'éducation artistique (CLEA) qui a permis de mettre en place en 2017 deux parcours du spectateur autour des cultures urbaines et des arts du cirque, réunissant 27 structures enfance-jeunesse et établissements scolaires, dont des IME, le centre d'éducation fermé de Pionsat, et des CADA.

Toujours en milieu rural, les Jeunesses Musicales de France œuvrent pour l'accès à la musique des enfants et des jeunes du territoire du Massif du Sancy, avec l'action du groupe Canticum Novum sur les chants et percussions des musiques médiévales méditerranéennes, valorisée par une représentation à l'opéra-théâtre de Clermont-Ferrand.

Dans le PNR Livradois-Forez, le centre culturel « Le Bief » expérimente de nouveaux modes de coopération entre les habitants, les acteurs culturels, les artistes et les collectivités partenaires (25 000 euros de l'État).

Modernisation des services de l'État

36 LES PRÉFECTURES À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Depuis le 6 novembre 2017, les préfectures sont entrées dans la *e-administration* avec la mise en place de téléprocédures pour la délivrance des permis de conduire et des certificats d'immatriculation des véhicules. Désormais les usagers n'ont plus à se déplacer en préfecture (ou sous-préfecture) pour accomplir leurs démarches visant à obtenir un titre (hormis les titres pour les étrangers).

En effet, ces démarches s'effectuent exclusivement à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Dans le même temps, les guichets « permis de conduire » et « cartes grises » ont été définitivement fermés.

Toutefois, pour les usagers peu à l'aise avec l'outil informatique, la préfecture a ouvert un point numérique avec l'assistance de trois médiateurs numériques et chaque sous-préfecture du département a également mis en place un point numérique.

La préfecture du Puy-de-Dôme accueille un centre d'expertise et de ressources titres certificats d'immatriculation des véhicules (CERT CIV) dont la compétence s'étend sur 20 départements.

Cette réforme nationale s'est accompagnée d'une réforme départementale avec le transfert en sous-préfectures de missions qu'elles exercent désormais pour le compte de l'ensemble du département. Ainsi, la sous-préfecture d'Ambert a en charge les biens de sections, la sous-préfecture d'Issoire les manifestations sportives et toute la réglementation aérienne, la sous-préfecture de Thiers le Fond de compensation de la TVA (FCTVA) et la sous-préfecture de Riom le greffe des associations et le secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial.

37 L'ÉTAT ACCOMPAGNE LE TRANSFERT DE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

Instruction des actes d'urbanisme

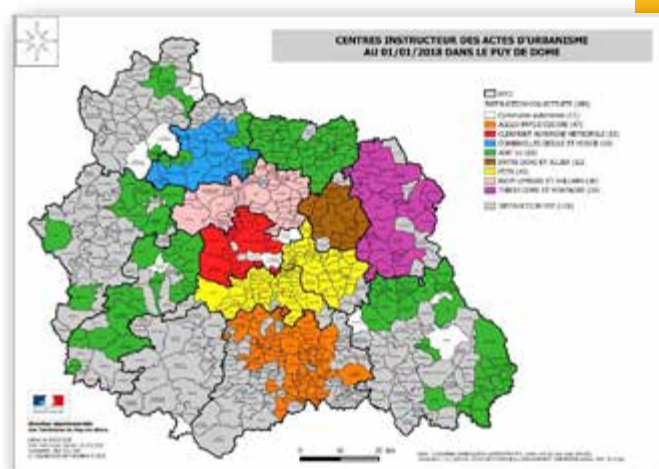
En 2017, la Direction départementale des territoires (DDT) a assuré l'instruction des actes d'urbanisme de 355 communes soit près de 10 900 actes instruits. Pour les 112 autres communes, l'instruction de leurs dossiers a été réalisée par un centre instructeur de collectivité ou par la commune elle-même dans de rares cas.

En 2018, en application de la loi ALUR de 2014, 173 communes supplémentaires devront instruire leurs dossiers par leurs propres moyens ou adhérer à un centre instructeur mutualisé.

Mise en place d'un réseau des services instructeurs

Compte tenu de l'évolution de l'organisation de l'instruction des actes ADS au niveau départemental à partir 1^{er} janvier 2018, le rôle d'animation de la filière dévolu à la DDT se trouve renforcé. Il consiste à diffuser des informations sur les évolutions réglementaires, mais aussi à favoriser les échanges sur les pratiques de chacun afin de les harmoniser. Une réunion plénière associant l'ensemble des instructeurs du département, s'est tenue le 30 novembre 2017.

Cette animation sera poursuivie et renforcée en 2018, avec notamment plusieurs réunions avec les responsables de centres instructeurs, pour accompagner au mieux les centres nouvellement constitués ou dont le périmètre d'intervention s'est élargi. Au 1^{er} janvier 2018, la DDT instruit les actes d'urbanisme de 182 communes.



38 GÉOPORTAIL DE L'URBANISME : UN NOUVEL OUTIL DÉPLOYÉ EN 1ER DANS LE PUY DE DÔME

Depuis le 15 avril 2016, les collectivités compétentes en matière d'urbanisme ont l'obligation de publier leurs documents d'urbanisme sur une plateforme nationale baptisée Géoportail de l'Urbanisme (GPU).

Ce nouveau portail permet aux administrés de connaître toutes les contraintes d'urbanisme sur un terrain donné et de consulter les documents d'urbanisme.

Grâce au travail réalisé par la DDT en 2017, le Puy-de-Dôme est le premier département à avoir mis en ligne sur le GPU la totalité des documents d'urbanisme en vigueur.

géoportail

DE L'URBANISME

Il appartient désormais aux collectivités en charge de la planification d'assurer la mise à jour des données. En 2020, la publication d'un document d'urbanisme sur le GPU deviendra une des conditions de son opposabilité.

39 ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES, LÉGISLATIVES ET SÉNATORIALES : DES SCRUTINS SOUS SURVEILLANCE

Dans un contexte pré-électoral sous tension et à l'approche d'échéances politiques majeures pour notre pays, les services de l'État ont mis en place des procédures renforcées afin de garantir le bon déroulement des élections politiques en 2017 et ainsi garantir la sincérité du scrutin, au cœur de notre système démocratique.

Face à une menace terroriste prégnante, des mesures de vigilance et de sécurisation ont été mises en place en étroite coordination avec les maires et présidents de bureaux de vote, en application des mesures du plan Vigipirate. Les forces de sécurité intérieure et les militaires de l'opération Sentinelle ont été mobilisés afin de pouvoir intervenir sans délai en cas d'événement grave dans un bureau de vote.

En parallèle, le niveau particulièrement élevé des cyber-menaces a conduit les services de l'État à renforcer considérablement l'organisation de la centralisation des résultats en préfecture. Les protocoles mis en place ont permis de garantir l'intégrité des résultats enregistrés dans le département tout au long des processus de dépouillement.

Au titre de 2017 et 2018, la direction départementale des finances publiques s'est organisée pour assurer cette transition et a formé plus de 245 collaborateurs au PAS. Elle a également réalisé des actions de communication auprès des différents publics particuliers et professionnels : Pour exemple, auprès des experts comptables de l'ex Auvergne (plus de 50 professionnels présents) ou auprès des plus importants employeurs du département (comité des usagers professionnels et particuliers, réunions auprès des collectivités et des hôpitaux) actions qui se poursuivront en 2018.

Pour exemple, au cours du 1^{er} trimestre 2018, 7 réunions d'informations sont organisées, auxquelles plus de 700 collectivités territoriales sont invitées.

40 L'IMPÔT SUR LE REVENU PRÉLEVÉ À LA SOURCE

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, prévu par la loi de finances pour 2017, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Il vise à adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'usager au titre de cette même année, sans en modifier les règles de calcul.

La direction générale des finances publiques est au cœur de ce dispositif à plusieurs titres :

- ▶ pour les contribuables salariés et assimilés, retraités, indépendants, elle continue d'asseoir l'impôt sur le revenu et de le recouvrer, soit directement, soit via des collecteurs à qui elle communique le taux de prélèvement à la source. Elle reste l'interlocuteur des contribuables et s'assure de la confidentialité de leurs informations personnelles ;
- ▶ pour les collecteurs : - entreprises, associations, administrations, collectivités locales, particuliers employeurs, caisses de retraite - l'administration fiscale calcule et transmet chaque mois le taux de prélèvement pour chacun des salariés et employés, et prélève la retenue à la source due par l'employeur sur le compte bancaire de ce collecteur.
- ▶ pour la DGFIP employeur : l'administration fiscale collecte l'impôt sur le revenu sur les fiches de paye des fonctionnaires et retraités du Trésor public et reverse ses sommes à l'État.



ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIE SÉCURITÉ
PROTECTION SOCIALE
SOLIDARITÉ EMPLOI
AGRICULTURE TERRITOIRE
COLLECTIVITÉS DÉVELOPPEMENT CULTURE
COHÉSION ÉCONOMIE COHÉSION
LAÏCITÉ PROTECTION PATRIMOINE
PATRIMOINE LAÏCITÉ DÉVELOPPEMENT
DÉVELOPPEMENT SOLIDARITÉ
ENVIRONNEMENT SÉCURITÉ
PROTECTION SOCIALE
SOLIDARITÉ EMPLOI
AGRICULTURE TERRITOIRE
COLLECTIVITÉS DÉVELOPPEMENT
LAÏCITÉ SOCIALE
PATRIMOINE LAÏCITÉ DÉVELOPPEMENT
DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIE

juin 2018



www.puy-de-dome.gouv.fr

Préfet du Puy-de-Dôme

Préfet63



Préfecture du Puy-de-Dôme

18 boulevard Desaix

63 000 Clermont-Ferrand

04.73.98.63.63